

Principes Bibliques du Don

Leçon 3 - La Dîme de L'AT: Un Tuteur pour Le DON Dans le NT.

Bienvenue dans ce nouveau chapitre sur les principes bibliques du don, pour la troisième leçon. Nous avons déjà établi deux principes fondamentaux concernant le don dans les deux premières leçons de ce cours. Dans la première leçon, nous avons présenté le principe de la perspective éternelle. En tant que disciples du Christ, nous devons utiliser nos biens matériels, et par extension, toute notre vie, pour accomplir l'œuvre de Dieu en ce monde, en ayant la perspective de l'éternité.

Dans la leçon 2, il nous a été rappelé que nous sommes des gestionnaires et non des propriétaires. Tout appartient à Dieu. Nous sommes intendants de tout ce qu'il nous a donné et nous sommes appelés à être fidèles dans l'utilisation de notre temps, de nos biens, de nos talents, de nos relations et même de la Parole de Dieu, afin de faire progresser le royaume pour sa gloire.

Nous devrions aspirer à entendre de notre Seigneur : « Bien joué, bon et fidèle serviteur. » Dans cette leçon, nous présenterons un autre fondement essentiel du don avant d'aborder l'étude de 2 Corinthiens 8-9 dans la leçon 4.

Nous commencerons par un passage de l'Ancien Testament tiré du livre de Malachie. Avant de lire ce passage, il sera utile de se rappeler le contexte de Malachie.

Zorobabel, Esdras et Néhémie avaient ramené les exilés de Babylone, après soixante-dix ans d'exil, vers la terre promise à Abraham mille cinq cents ans auparavant. Le Second Temple et les murailles de Jérusalem avaient été reconstruits. La ville de Jérusalem avait été repeuplée.

Le sacerdoce fut rétabli. Néhémie avait même corrigé plusieurs erreurs civiles et cérémonielles commises par le peuple. Malachie écrivait à une époque où le sacerdoce lévitique officiait au temple.

Il écrivait pour s'adresser aux Israélites qui désobéissaient au paiement de la dîme, un des commandements divins donnés aux Juifs sous la théocratie.

Dieu avait ordonné ce qui suit dans le Lévitique, chapitre 27, versets 30 et 32 :

« La dîme de tout ce qui provient de la terre, soit le grain qui tombe du sol, soit le fruit des arbres, appartient à l'Éternel. » C'est une chose sainte pour le Seigneur.

La dîme du gros et du petit bétail, le dixième animal qui passe sous la houlette du berger, sera sainte pour le Seigneur. Cela signifie qu'elle lui est consacrée.

Elle était destinée à être donnée au Seigneur.

Loin d'enrichir quelques individus, la dîme, soit 10 % des récoltes que Dieu avait produites par la terre, servait à subvenir aux besoins des Lévites, qui n'avaient pas d'héritage sur le pays. Elle finançait également le système sacrificiel du temple et permettait de prendre soin des veuves, des étrangers et des orphelins.

En réponse à leur désobéissance, Dieu punit la nation en réduisant la pluie et les récoltes, comme cela fut décrit au temps d'Aggée. De même, au temps de Néhémie, lorsque la dîme fut refusée, les Lévites abandonnèrent leurs responsabilités au temple et allèrent travailler aux champs pour subvenir aux besoins de leurs familles. Nous lisons ce récit dans le livre de Néhémie, chapitre 13, versets 10 à 14.

Voilà donc le contexte d'un des passages les plus souvent cités et, à mon avis, mal interprétés des Écritures pour étayer différentes conceptions de la générosité au sein de l'Église. Commençons par lire Malachie, chapitre 3, versets 8 à 10.

Un simple mortel peut-il voler Dieu ? Pourtant, vous me volez.

Mais vous demandez : « En quoi vous volons-nous ? » Vous êtes maudits, vous tous, votre nation, parce que vous me volez, en ce qui concerne la dîme et les offrandes. Apportez toute la dîme à la maison du trésor, afin qu'il y ait des vivres dans ma maison. Mettez-moi à l'épreuve là-dessus, dit le Seigneur tout-puissant, et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses du ciel, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance.

Il s'agit de Malachie 3, versets 8 à 10.

Que signifie voler Dieu ? L'idée de voler Dieu semble inconcevable. Au début, Israël a nié l'accusation.

Ils demandèrent : « Comment te volons-nous, ô Dieu ? » La nation était devenue si endurcie et froide qu'elle était aveugle au fait qu'elle avait abandonné son premier amour pour le Seigneur. Dieu expliqua alors précisément que le peuple d'Israël le volait en n'apportant qu'une partie de leurs dîmes et offrandes au temple. Dans leur avarice et leur égoïsme, ils trompaient Dieu en omettant de lui apporter la totalité de la dîme et des offrandes requises au temple.

L'ordre *“d'apporter la dîme au grenier”* était un appel aux Israélites à se repentir de leur négligence coupable et à réapprovisionner le temple afin que les Lévites et tous ceux qui dépendaient de la dîme puissent en bénéficier. Le grenier était un lieu physique, à l'intérieur du temple, où étaient entreposés les grains. En raison de leur désobéissance, Dieu avait jugé les peuples, comme annoncé dans le chapitre 28 du Deutéronome.

Dans le livre de Malachie, Dieu promet de les bénir à nouveau s'ils se repentent et leur obéissent.

Le problème aujourd'hui, c'est que nous utilisons ce passage pour faire pression sur les fidèles afin qu'ils appliquent aveuglément le commandement de la dîme de l'Ancien Testament. J'ai entendu des pasteurs s'en servir pour culpabiliser les gens quant à leurs dons.

Certains ont affirmé que les difficultés et les souffrances rencontrées par les gens étaient dues au fait qu'ils ne donnaient pas les 10 % requis à l'église. Or, s'ils donnaient l'intégralité de leur dîme, comme le mentionne Malachie 3, Dieu les bénirait abondamment. Soyons clairs sur ce point.

En tant que croyants, nous avons le devoir de donner généreusement. Cela ne fait aucun doute. Ce principe implique de soutenir les personnes dans le besoin, de financer les pasteurs locaux et les missions chrétiennes, et de veiller sur les plus démunis.

Ce passage de Malachie 3 appuie ce principe général du don chrétien en nous rappelant l'obéissance, la fidélité de Dieu, la bonne gestion de nos biens et le soutien de l'Église chrétienne par nos ressources. Je crois fermement que nous avons beaucoup à apprendre de la pratique de la dîme dans l'Ancien Testament. Dix pour cent me semble un bon point de départ pour donner selon ce principe.

La manière dont nous enseignons le don, en nous appuyant sur les principes révélés dans le Nouveau Testament, est ce que j'aimerais aborder dans cette leçon, qui nous mènera à la leçon 4.

“Voici un principe à suivre pour cette leçon” : débordant de la grâce de Dieu à travers la personne et l'œuvre du Seigneur Jésus, nous devons sans cesse progresser en tant que disciples généreux du Seigneur Jésus.

Commençons par comprendre ce que l'Ancien Testament enseigne au sujet de la dîme, soit 10 %.

° **Pourquoi devrions-nous donner la dîme ?**

° Pourquoi la donnait-on dans l'Ancien Testament ? L'une des principales raisons était, et demeure, d'adorer Dieu et de lui témoigner une confiance et une dépendance totales.

Le Deutéronome, chapitre 14, versets 22 et 23, nous dit :

« Vous mangerez la dîme de votre blé, de votre vin nouveau et de votre huile, ainsi que les premiers-nés de votre gros et de votre petit bétail, en présence de l'Éternel, votre Dieu, au lieu qu'il choisira, afin que vous appreniez à craindre toujours l'Éternel, votre Dieu. » Ici, le mot « crainte » signifie révérence, respect et soumission volontaire à Dieu.

Une autre raison de pratiquer la dîme était qu'elle était un commandement divin pour Israël. La loi mentionne la dîme 18 fois : le peuple devait partager ses récoltes et son bétail pour subvenir aux besoins des Lévites, gardiens du tabernacle. Ce même système de dîme fut plus tard appliqué au temple. On le voit dans 2 Chroniques, chapitre 31, verset 5.

Les Israélites avaient reçu l'ordre de donner 10 %, et certains estiment même jusqu'à 23 % de leurs revenus annuels, pour subvenir aux besoins des Lévites, financer les célébrations du Temple comme la Pâque et aider les pauvres. Ces commandements comprenaient probablement deux dîmes annuelles, soit 20 %, et une troisième dîme tous les trois ans, pour un total de 23 % par an. Ces dons étaient une obligation légale dans la théocratie d'Israël, qui reconnaissait Dieu comme leur roi.

Les passages bibliques qui expliquent ces objectifs sont fournis ci-dessous.

° Premièrement, **le soutien apporté aux Lévites**. On peut lire dans Lévitique 27, verset 30 :
« Toute dîme de la terre, soit des semences de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel. »

Nombres 18, versets 21 à 24, nous dit :

« J'ai donné aux Lévites toute la dîme d'Israël en héritage, en récompense du service qu'ils rendent, du service qu'ils rendent dans la tente de la rencontre, afin que les Israélites ne s'approchent pas de la tente de la rencontre, de peur qu'ils ne portent le péché et ne meurent. Mais les Lévites feront le service de la tente de la rencontre, et ils porteront leur iniquité. »

Ce sera une loi perpétuelle pour toute votre génération, et parmi ces Israélites, il n'y aura point d'héritage. Car la dîme que les Israélites présentent comme offrande à l'Éternel, je l'ai donnée aux Lévites en héritage. C'est pourquoi je leur ai dit qu'ils n'auront point d'héritage parmi les Israélites.

En résumé, le peuple devait payer la dîme pour subvenir aux besoins des Lévites, qui officiaient au temple et assuraient le service sacrificiel. De plus, Dieu avait ordonné aux Lévites de donner un dixième de tout ce qu'ils recevaient. C'est un point important.

La dîme sert également à financer les fêtes et célébrations annuelles du tabernacle et du temple.

Deutéronome 12, versets 10 et 11 :

« Lorsque vous aurez traversé le Jourdain et que vous habitez dans le pays que l'Éternel, votre Dieu, vous donne en héritage, et qu'il vous aura accordé la paix, en vous délivrant de tous vos ennemis d'alentour et en vous assurant un lieu sûr, alors vous irez au lieu que l'Éternel, votre Dieu, choisira pour y faire demeurer son nom ; là, vous apporterez tout ce que je vous ai

prescrit : vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos offrandes et toutes vos plus belles offrandes vouées à l'Éternel. »

La dîme était également destinée à aider le pauvre, la veuve, l'orphelin et l'étranger.

Deutéronome 14, versets 28 et 29 :

« Tous les trois ans, vous prélèverez la dîme de tous vos produits de l'année et vous la déposerez dans vos villes. »

Le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec vous, ainsi que l'étranger, c'est-à-dire l'orphelin et la veuve qui résident dans vos villes, viendront manger et se rassasier, afin que l'Éternel, votre Dieu, vous bénisse dans tout ce que vous entreprendrez.

De même, dans le **Deutéronome 26, verset 12**, il est dit :

« Lorsque vous aurez payé toute la dîme de vos récoltes la troisième année, année de la dîme, vous la donnerez au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils mangent et se rassasient dans vos villes. »

Ainsi, certains passages des Écritures justifient les trois finalités de la dîme, mais précisent comment les fonds étaient réutilisés.

- ° La dîme, ou le don d'un dixième, était une pratique courante dans de nombreuses religions et cultures de l'époque. Elle n'était pas propre à Israël.
- ° Dans cette société agraire, les Israélites avaient reçu l'ordre de donner un dixième de tous leurs produits agricoles, semences et animaux. Cela n'incluait généralement pas d'argent.
- ° Comme mentionné précédemment, la dîme servait à subvenir aux besoins des prêtres et des Lévites, qui n'avaient ni héritage ni droit à la propriété foncière. Elle était également destinée à financer le culte au Temple ainsi que les différentes fêtes et sacrifices annuels. La dîme servait aussi à subvenir aux besoins des pauvres, des veuves, des orphelins et des étrangers du pays.
- ° Les théologiens divergent quant à son montant : s'agissait-il d'une dîme de 10 % seulement ou était-elle versée en plusieurs fois : une fois pour les Lévites, une fois pour les fêtes, et une fois tous les trois ans pour les pauvres du pays ?
- ° Les Écritures ne donnent que peu de détails sur les modalités de collecte de la dîme.
- ° Dans l'Ancien Testament, la dîme et les offrandes représentaient la totalité des produits de la terre. Le don de la dîme au Seigneur était une reconnaissance concrète de la souveraineté de la terre entière et de tous ses biens, et du fait que c'était lui seul qui les avait donnés aux Israélites pour qu'ils les gèrent et en jouissent.

°

Jésus a réprimandé à plusieurs reprises les chefs religieux de son époque, disant : « Malheur à vous, pharisiens ! Car vous payez la dîme de la menthe, de la rue et de toute herbe, et vous négligez la justice et l'amour de Dieu. » Voilà ce que vous auriez dû faire, sans négliger le reste. (Luc 11, verset 42). Ces pharisiens obéissaient scrupuleusement à la loi de Moïse en ce qu'ils payaient la dîme, mais ils n'aimaient pas Dieu véritablement.

° Et Jésus disait simplement que, si vous vous engagez à donner la dîme, le plus important est l'état d'esprit de votre cœur. Vous devez aimer Dieu et aimer votre prochain. Outre les offrandes obligatoires, Dieu a également demandé aux Israélites de faire des offrandes volontaires, proportionnelles aux bienfaits que le Seigneur leur Dieu leur avait accordés. C'est cette directive qui ressemble le plus à la conception néotestamentaire du don.

Dieu ne se contente pas de commander l'usage fidèle de nos ressources ; c'est aussi un indicateur indéniable de notre santé spirituelle. Le matérialisme, l'égoïsme, la cupidité, l'accumulation compulsive, l'attachement excessif aux biens matériels, l'anxiété financière : tout cela révèle que notre confiance repose non pas sur Dieu, mais sur l'argent.

De même, la générosité et la fidélité révèlent notre confiance en Dieu. Ainsi, le système de la dîme dans l'Ancien Testament est riche d'enseignements.

Dès lors, une question se pose : **la dîme est-elle une obligation dans le Nouveau Testament ?** Est-ce un commandement toujours d'actualité dans l'Église du Nouveau Testament ? La question de savoir si un chrétien doit donner un pourcentage déterminé de ses revenus à l'Église ou à d'autres ministères chrétiens fait débat au sein de la communauté chrétienne.

Nous reconnaissons tous ce que Jésus-Christ a fait pour nous et nous devrions nous offrir humblement et saintement à Dieu comme un sacrifice vivant, en signe d'adoration. Nos dons devraient jaillir librement de nos cœurs, emplis de gratitude, sachant que tout ce que nous possédons et tout ce que nous donnons appartient déjà à Dieu. Nous ne possédons rien, tout appartient à Dieu.

Comment le verset 10 du chapitre 3 de Malachie s'applique-t-il aux chrétiens d'aujourd'hui ? Il faut d'abord considérer le lien qui nous unit aux Juifs de l'Ancien Testament. Grâce à Jésus, les chrétiens ne sont plus soumis à la même alliance que les Juifs. Comme nous le lisons dans Hébreux 8, nous avons été libérés ; Jésus a accompli la loi.

Nous ne vivons pas sous une théocratie et les bénédictions accordées aux chrétiens sont avant tout spirituelles et non matérielles. On peut le lire dans Éphésiens 1:3. De plus, la dîme est rarement mentionnée dans le Nouveau Testament et n'est jamais prescrite à l'Église. Jésus a évoqué la dîme en réprimandant les pharisiens qui, tout en observant scrupuleusement le commandement de la dîme, négligeaient la justice et l'amour de Dieu.

Après le sacrifice de Jésus sur la croix, lorsque nous abordons les Actes des Apôtres, les épîtres et les débuts de l'Église, nous ne trouvons plus mention de cette dîme obligatoire de 10 % pour les chrétiens.

En tant que disciples de Jésus, nous sommes appelés à donner généreusement. Luc 6.38, 2 Corinthiens 9.6-7 et 1 Corinthiens 16.2 ne sont que quelques exemples parmi les nombreux passages qui traitent du don et de la générosité.

Ce principe englobe le soutien aux responsables d'églises locales, le financement des missions et l'aide aux personnes dans le besoin. Nous considérons la dîme de l'Ancien Testament comme un guide, un enseignement qui nous oriente dans nos dons en tant que chrétiens sous la nouvelle alliance. Certains chrétiens considèrent les 10 % de la dîme de l'Ancien Testament comme un minimum recommandé pour leurs dons.

Bien que la dîme ne soit pas obligatoire pour les chrétiens, le Nouveau Testament souligne l'importance et les bienfaits du don volontaire. Nous sommes appelés à donner selon nos moyens. Cela peut parfois signifier donner plus de 10 %.

Parfois, cela peut signifier donner moins. Cela dépend des moyens du chrétien et des besoins de l'Église à un moment donné. Chaque chrétien devrait prier avec ferveur et rechercher la sagesse de Dieu en matière de dons.

Quel que soit le montant de notre don, il doit être fait avec des intentions pures, un cœur joyeux et un esprit de recueillement. 10 % est un bon point de départ pour aborder le sujet du don, mais personne ne doit se sentir obligé ou contraint de donner autant. Nous verrons dans la prochaine leçon que la Bible nous donne de nombreux enseignements sur le don et que nous ne devons jamais donner par contrainte, mais toujours avec prière, de bon cœur, avec générosité et joie, en faisant preuve de sacrifice.

Le Nouveau Testament insiste sur l'importance et les bienfaits du don. Nos dons financiers doivent être faits avec des intentions pures, dans un esprit d'adoration envers Dieu et de service envers l'Église. Sans aucun doute, donner selon les enseignements du Nouveau Testament est attendu et doit être considéré comme un privilège, une participation à l'œuvre du Royaume.

Grâce à la grâce que Dieu nous témoigne, nous pouvons être généreux, quels que soient nos moyens.

Voici quelques principes, résumés, concernant le don dans le Nouveau Testament, que nous approfondirons dans la prochaine leçon.

- ° Donner en réponse à la grâce de Dieu.

- ° Donner dans les bons comme dans les mauvais moments.
- ° Donner volontairement, jamais sous la contrainte. Donnez dans la prière.
- ° Donner avec abnégation.
- ° Donnez généreusement, sans limites.
- ° Donner avec joie.
- ° Donner selon vos moyens et contribuez à l'œuvre du Royaume.

Comment la Bible nous enseigne-t-elle à partager nos biens pour soutenir l'œuvre de Dieu ?

Tout d'abord, **il est biblique que les membres d'une Église locale soutiennent ses responsables et ses missionnaires.**

Aussi, lorsque nous pensons aux **Lévites**, je vous encourage à lire et à étudier le chapitre 18 du livre des Nombres pour comprendre comment Israël reçut l'ordre de contribuer financièrement au soutien des prêtres et des Lévites qui ne possédaient aucun héritage dans le pays. Ils dirigeaient les activités spirituelles au tabernacle, puis au temple.

Les prêtres et les Lévites reçurent également l'ordre de donner un dixième de tout ce qu'ils recevaient du Seigneur.

On retrouve ce principe dans le **ministère de Jésus**. Nombreux furent ceux qui soutinrent l'œuvre de Jésus et de ses disciples, y compris des femmes.

Dans Luc chapitre 8, versets 1 à 3:

“ Peu après, Jésus parcourut les villes et les villages, proclamant la bonne nouvelle du royaume de Dieu. Les douze étaient avec lui, ainsi que des femmes guéries d'esprits mauvais et de maladies. Marie, appelée Madeleine, de laquelle étaient sortis sept démons, Jeanne, femme de Chusa, intendant d'Hérode, Suzanne, et beaucoup d'autres qui subvenaient à leurs besoins de leur propre argent.

Ces femmes soutenaient l'œuvre de Jésus et de ses apôtres. Dans l'Évangile de Luc, chapitre 10, versets 1 à 8, ce passage fait référence à l'envoi des soixante-douze disciples : « Jésus dit : “Restez dans la maison, mangeant et buvant ce qu'on vous donnera, car l'ouvrier mérite son salaire.” »

On retrouve cet exemple dans la vie de **l'apôtre Paul**.

L'apôtre Paul enseignait qu'il était normal que ceux qui servaient dans le ministère reçoivent un soutien financier. Il arrivait que Paul choisisse de ne pas accepter de soutien direct de la part de

ceux qu'il évangélisait, afin de ne rien entraver la diffusion de l'Évangile. Dans ces cas-là, il recevait le soutien de croyants d'autres régions.

J'ai inclus ci-dessous quelques passages pour étayer ces arguments. La lettre de Paul aux Romains était essentiellement une lettre de sollicitation de soutien, car il prévoyait d'étendre son champ de mission vers l'ouest, en direction de l'Espagne.

1 Corinthiens, chapitre 9, versets 13 et 14.

Ignorez-vous que ceux qui travaillent au temple reçoivent leur nourriture du temple, et que ceux qui servent à l'autel participent aux offrandes sacrificielles ? De même, le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile vivent de l'Évangile.

Dans les Actes 18, versets 4 et 5, il est dit que :

A chaque sabbat, il discutait dans la synagogue, cherchant à convaincre Juifs et Grecs. Lorsque Silas et Timothée arrivèrent de Macédoine, Paul se consacra entièrement à la prédication, témoignant aux Juifs que Jésus était le Messie.

À cette époque, il arrivait que l'apôtre Paul ne dépende pas de la fabrication de tentes ni d'autres sources de revenus. Il se consacrait entièrement à la prédication et à l'enseignement, et il était soutenu par d'autres personnes à Philippes, à Thessalonique et dans d'autres régions.

Et dans Romains 15, 23 à 28:

Mais maintenant que je n'ai plus de place pour travailler dans ces régions, et comme je désire ardemment vous rendre visite depuis de nombreuses années, je compte le faire lors de mon voyage en Espagne. J'espère vous croiser en passant et que vous m'aiderez dans mon voyage, après avoir passé un agréable moment en votre compagnie.

Ainsi, même l'apôtre Paul considérait qu'il était approprié que l'Église soutienne les responsables dans leur ministère.

D'autres passages le confirment.

Première épître à Timothée, chapitre 5, versets 17 et 18. Ces versets sont tirés du Deutéronome, chapitre 25, verset 4.

Les anciens qui dirigent bien l'Église méritent un double honneur, surtout ceux qui se consacrent à la prédication et à l'enseignement.

Car l'Écriture dit : « Tu n'empêcheras pas le bœuf de manger le grain pendant qu'il le foule aux pieds. L'ouvrier mérite son salaire. » Jésus faisait également référence à cela.

Et dans 3 Jean, versets 5 à 8 :

Bien-aimés, vous agissez avec fidélité en vous souciant de ces frères, étrangers qu'ils sont, qui témoignent de votre amour devant l'Église. Vous ferez bien de les laisser partir d'une manière digne de Dieu. Car ils sont partis à cause de vous, à cause de l'Évangile et à cause de Jésus, sans rien accepter des païens.

Par conséquent, nous devons soutenir ces personnes afin qu'elles œuvrent à la vérité. C'est donc biblique. Le fondement biblique du service du Seigneur est applicable et conforme à la conception du Nouveau Testament.

Il est biblique de subvenir aux besoins de sa famille (1 Timothée 5, 8).

Mais si quelqu'un ne prend pas soin des siens, et surtout de ceux de sa famille, il a renié la foi et il est pire qu'un incroyant (1 Timothée 5, 16).

Si une femme croyante a des parentes veuves, qu'elle prenne soin d'elles. Que l'Église ne soit pas surchargée afin qu'elle puisse s'occuper de celles qui sont véritablement veuves. N'est-ce pas ? Nous avons donc la responsabilité, au sein de notre famille, de prendre soin de ceux que Dieu nous a confiés.

Il est biblique de soutenir les membres de l'Église. (1 Jean 3, 17-18).

Mais si quelqu'un possède les biens de ce monde et voit son frère dans le besoin, et qu'il lui ferme son cœur, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? Petits enfants, n'aimons pas en paroles ni en discours, mais en actes et en vérité.

Voir aussi Jacques 2, versets 15 et 16.

Si un frère ou une sœur est mal vêtu et manque de nourriture quotidienne, et que l'un de vous leur dise : « Allez en paix, chauffez-vous et rassasiez-vous », sans leur donner ce qui est nécessaire à leur corps, à quoi cela sert-il ?

Enfin, il est bibliquement recommandé de donner pour soutenir les pauvres, croyants ou non. Dans Matthieu 5, verset 42, Jésus dit :

« Donnez à celui qui vous demande. » N'opposez pas de refus à celui qui veut vous emprunter.

(Matthieu 10, 42)

Et quiconque donnera ne serait-ce qu'un verre d'eau à l'un de ces petits parce qu'il est mon disciple, je vous le dis en vérité, il ne perdra point sa récompense.

Enfin, nous aborderons plus en détail ce point dans la leçon quatre :

Il est biblique de donner pour soutenir l'œuvre du Royaume localement, dans notre église, dans notre région, et globalement, au-delà de notre église locale.

Nous en reparlerons dans leçon quatre.

Voici quelques points essentiels.

On peut donner sans adorer, mais on ne peut adorer sans donner. Offrir ses louanges, son amour, son temps et ses ressources avec un cœur sincèrement reconnaissant.

Jésus a dit dans Matthieu 15, versets 8 et 9 :

« Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. » Ils m'adorent en vain.

De toute évidence, Dieu se soucie de nos dons. Ce qui l'intéresse, ce n'est pas seulement que nous donnions, mais aussi pourquoi nous donnons.

Et vous ?

Quel est l'état de votre cœur lorsque vous offrez à Dieu les prémices de votre vie ? Lorsque vous donnez, le faites-vous par obligation, par sens du devoir, ou avec un cœur débordant de joie et de gratitude pour les bienfaits que Dieu vous a prodigués ?

Que signifie pour vous donner généreusement le meilleur de vous-même ? Comment cela se traduirait-il dans votre vie ?

Demandez à Dieu de sonder votre cœur, de vous aider à discerner ce qui vous motive actuellement à donner ou ce qui vous en empêche.

Si donner de cette manière est nouveau pour vous, demandez à Dieu le courage de faire ce pas de foi. Si vous êtes déjà un donateur régulier, demandez à Dieu de vous guider vers une générosité encore plus grande.

Demandez-lui d'accroître votre générosité. En conclusion de cette leçon, nous avons établi trois fondements pour notre approche biblique du don.

Premièrement, gardez une perspective éternelle.

Deuxièmement, Dieu est le propriétaire de tout. Nous sommes des gestionnaires, non des propriétaires.

Troisièmement, la dîme de l'Ancien Testament est un guide pour nous aider à développer une plus grande confiance et une plus grande dépendance envers Dieu, tandis que nous répondons avec une générosité débordante à la grâce de l'Évangile.

Dans la quatrième leçon, nous approfondirons l'étude des chapitres 8 et 9 de la deuxième épître aux Corinthiens et découvrirons de nombreux principes bibliques relatifs au don par grâce dans le Nouveau Testament. Que Dieu vous bénisse.

